

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	57 (1943)
Heft:	3-4
Artikel:	Monuments héraldiques de la domination savoyarde sur le Pays de Vaud [suite]
Autor:	Dubois, Fréd.-Th.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-745155

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monuments héraldiques de la domination savoyarde sur le Pays de Vaud

par FRÉD.-TH. DUBOIS.

(Suite)

Michel de Savoie. Michel était un fils illégitime du duc Philippe II. Il entra dans les ordres et obtint de son père, en 1492, d'être placé à la tête du riche monastère de Romainmotier; il fut en outre nommé protonotaire apostolique. Le prieuré de Bursins, au-dessus de Rolle, dépendait de Romainmotier. Les archives de cette

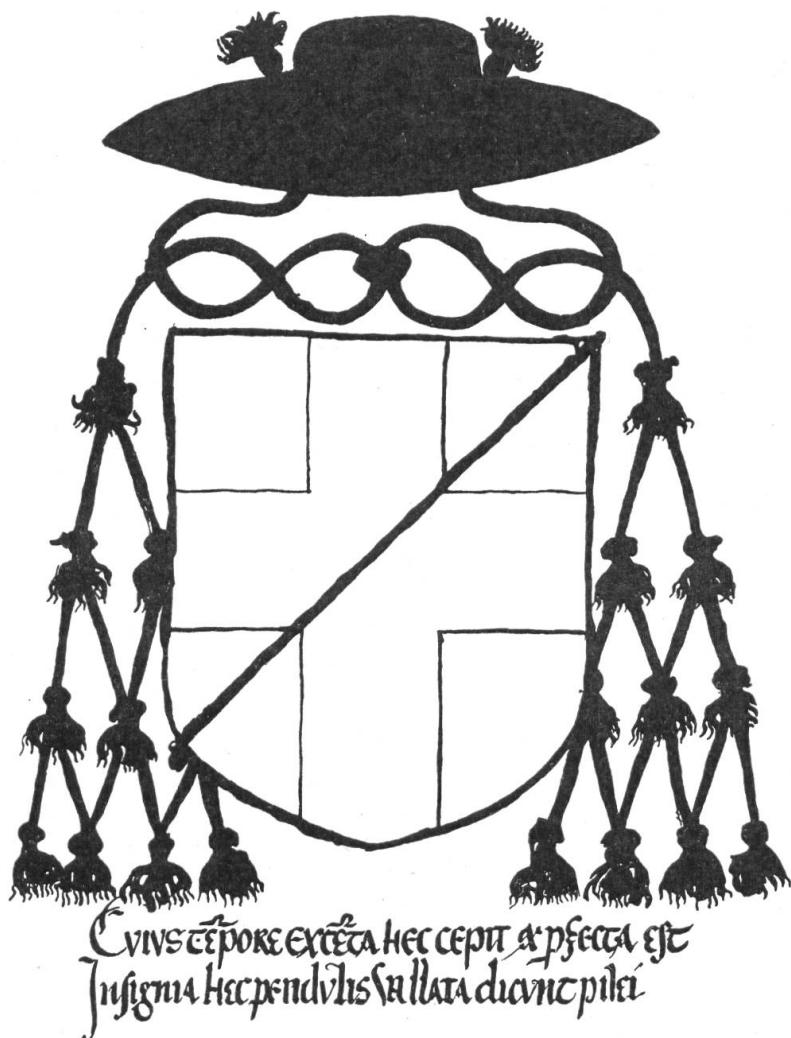


Fig. 78. Armoiries de Michel de Savoie, prieur de Romainmotier, 1492—1521 (Archives de Bursins)

commune possèdent encore un registre de reconnaissance datant du temps de ce prieur et dont les armoiries décorent la première page. Elles portent donc les armes de Savoie traversées par un filet de sable indiquant qu'il s'agit là d'un bâtard de Savoie. L'écu est surmonté du chapeau ecclésiastique de protonotaire dont les cordons et houppes entourent l'écu (fig. 78). Ce fut lui qui, comme abbé de Romainmotier, reçut dans ce monastère, pour leur mariage, Philibert le Beau et Marguerite d'Autriche en 1501. Il mourut en 1521.

Jean de Savoie. Signalons ici que François de Savoie, né vers 1480, fils naturel de François, frère d'Amédée IX et de Philippe II, fut nommé évêque de Genève en 1513. Il était protonotaire apostolique, prieur de Sillingy et chanoine de Turin. Son grand sceau¹⁾ (fig. 79) porte la croix de Savoie brisée d'un filet posé en barre. Ses armes figurent aussi en gravure sur bois dans les Statuts qu'il fit imprimer en 1515 (fig. 80)²⁾. Il céda son évêché et ses bénéfices à Pierre de la Baume en 1521 et se retira dès 1520 à l'abbaye de Pignerol dont il avait été nommé abbé commanditaire, et où il mourut en 1522.

Philibert II de Savoie. Philippe II mourut en 1497 et ce fut son fils Philibert II, dit le Beau, qui lui succéda. Celui-ci avait passé sa jeunesse à la cour de France, et n'avait alors que 17 ans.

Il reçut l'investiture de ses Etats de l'empereur Maximilien, et confirma à deux reprises les franchises du Pays de Vaud.

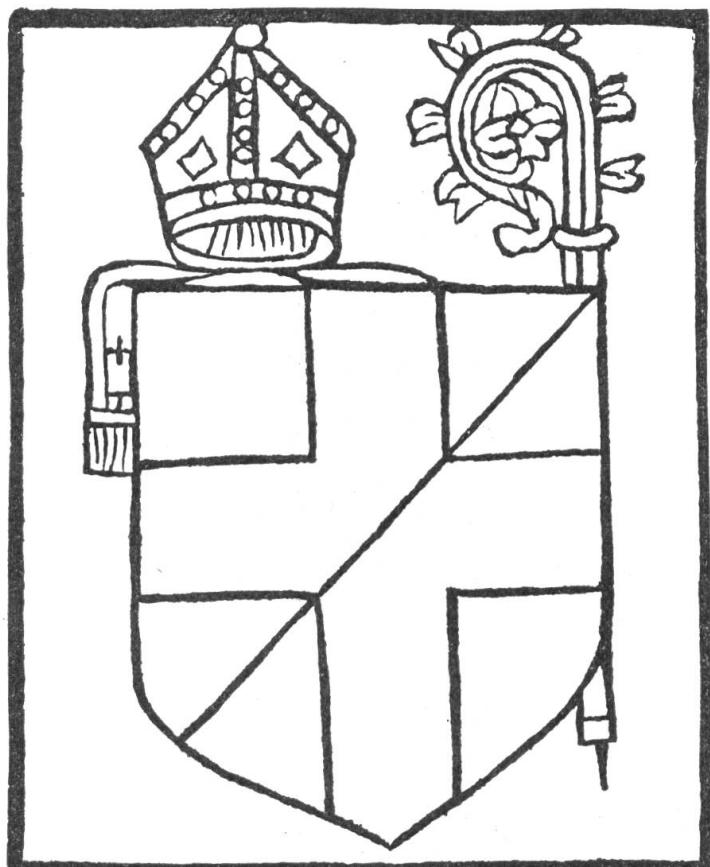


Fig. 80. Armoiries de Jean de Savoie
Gravure sur bois figurant dans les Statuts imprimés
à Genève en 1515



Fig. 79. Sceau de Jean de Savoie
évêque de Genève 1513—1521

Par contrat dotal, signé à Bruxelles le 26 septembre 1501, il épousa la fille de Maximilien, Marguerite d'Autriche. Le mariage fut bénit le 4 décembre 1501 dans l'antique église de Romainmotier, le plus ancien monastère vaudois. Celui-ci avait à sa tête comme prieur Michel de Savoie, fils illégitime de Philippe II.

Marguerite d'Autriche quittait Bruxelles le 27 octobre et arrivait à Romainmotier où Philibert la reçut le 1er décembre après 35 jours de voyage. A minuit, il y eut un bal dans les salles du couvent où six personnes exécutèrent un ballet. A la pointe du jour l'évêque de Maurienne, Louis de Gorrevod, célébra la messe et fit la cérémonie du mariage dans le chœur de la vieille église clunisiennne. A midi les

¹⁾ Voir: Archives héraudiques, 1911, page 25, et 1915, page 88.

²⁾ Voir: M. Besson, L'église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et Genève jusqu'en 1525, tome II, page 37. Genève 1938.

époux prirent le chemin de Genève où ils furent reçus avec une incroyable magnificence.



Fig. 81. Médaille frappée à l'occasion du mariage de Philibert de Savoie et de Marguerite d'Autriche

C'est ainsi que le duc de Savoie et baron de Vaud épousa dans un petit village vaudois la fille d'un empereur.

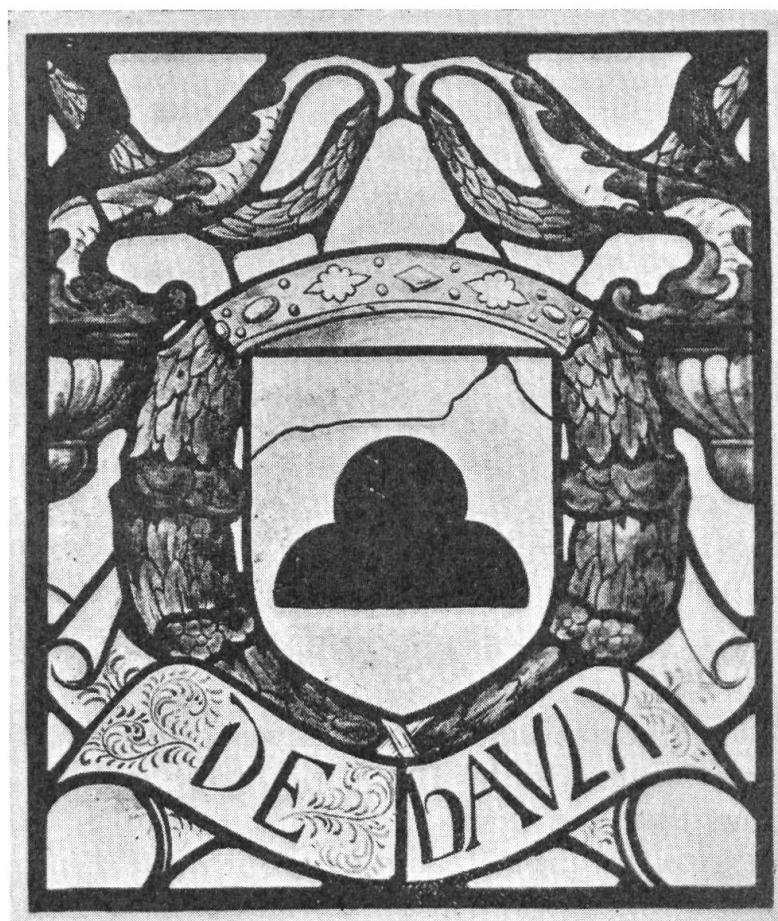


Fig. 82. Armoiries du bailliage de Vaud, vitrail à l'église de Brou à Bourg en Bresse, 1523

De Genève, les époux se rendirent à Bourg-en-Bresse où une médaille frappée en leur honneur leur fut offerte par cette ville. Elle porte d'un côté les têtes des deux époux de profil, posées face à face, et de l'autre les armes de Savoie et d'Autriche (fig. 81).

Peu d'années après leur mariage, soit le 10 septembre 1504, Philibert mourut et sa veuve inconsolable éleva sur sa tombe l'admirable église de Brou, un des derniers chef-d'œuvre de l'art gothique mourant.

C'est dans les merveilleux vitraux héraudiques du chœur de cette église que l'on voit figurer pour la première fois les armoiries du bailliage de Vaud, *d'argent au mont à trois coupeaux de sable*¹⁾. Elles sont là en compagnie des armoiries des autres baronnies, comtés et duchés des Etats de Savoie (fig. 82).



Fig. 83. Armoiries de Michel de Gruyère-Aigremont, à Vuadens, accompagnées des armes de Savoie et de Fribourg

De cette même époque datent les armoiries suivantes (fig. 83) qui ornent une maison à Vuadens. Jean III de Gruyère donna en 1449 à Antoine de Gruyère-Aigremont, son petit-fils illégitime d'Antoine, l'exercice de la juridiction de Vuadens et de Vaulruz. Le petit-fils d'Antoine, Michel de Gruyère-Aigremont, reconstruisit la maison où il résidait à Vuadens au commencement du XVIe siècle et en décore la façade des trois armoiries suivantes, soit au centre ses armes sans brisure : de gueules à la grue au vol dressé d'argent, à gauche les armes de Savoie entourées d'un cordon formant trois lacs d'amour. Elles représentent ici les armes du suzerain de la seigneurie de Corbières-Vuadens. A droite les armes de Fribourg tenues par l'aigle à deux têtes de cette ville impériale ; elles sont là parce que Fribourg était l'allié de Vuadens par un traité conclu en 1475 et renouvelé en 1501.

Charles III de Savoie. Il était le troisième fils de Philippe II et de Claudine de Brosse. Il naquit en 1486 et succéda à son frère Philibert en 1504. Il n'avait alors que 18 ans lorsqu'il devint ainsi duc de Savoie et baron de Vaud. Les historiens piémontais le nomment Charles II.

Les chroniqueurs l'ont surnommé « le Bon » et ils parlent de ses qualités, de son affabilité et de sa piété ; mais à cause de son manque d'énergie, son règne ne fut qu'une suite de désastres pour son duché.

¹⁾ Voir: *Les armes du bailliage de Vaud*, par Fred.-Th. Dubois, dans *Archives héraudiques suisses*, 1905, p. 127—129.



Fig. 84. UN CHAPITRE DE L'ORDRE DU COLLIER DE SAVOIE

Les 14 chevaliers réunis autour du Grand-Maître, le duc Charles III de Savoie.
Gravure sur bois figurant en tête des *Ordonnance et statuts de l'Ordre du Collier de Savoie dit de l'Annonciade*, imprimés à Genève par Jean Belot vers 1510

En 1536, les Bernois firent la conquête du Pays de Vaud dont ils laissèrent une petite part aux Fribourgeois. En même temps les Valaisans conquirent une partie du Chablais, tandis que le roi de France, François Ier, envahissait la Savoie et le Piémont, ne laissant au malheureux Charles III que Coni, Nice, Vercel et la Vallée d'Aoste. Ce duc n'avait ni l'armée nécessaire ni les finances indispensables pour défendre ses Etats. Ainsi se termina le règne des princes de Savoie sur le Pays de Vaud.

A peine monté sur le trône, le jeune duc fit imprimer les Statuts de Savoie, autrement dit la constitution d'alors. En tête de ce recueil, imprimé à Genève en 1505, nous trouvons une très belle gravure sur bois aux armes du duc. Un exemplaire en est conservé à la Bibliothèque cantonale à Lausanne.

Statuta noua

patrie Vaudi.



Fig. 85

En 1510, le duc Charles III fit imprimer aussi à Genève l'*Ordonnance et statuts de l'Ordre du Collier de Savoie dit de l'Annonciade*. Le recueil, dont il n'existe qu'un seul exemplaire encore connu, est orné d'une intéressante gravure sur bois représentant un Chapitre de l'Annonciade présidé par le duc Charles III, assis sous un dais et entouré des 14 chevaliers de l'Ordre. A ses pieds les armes de Savoie, entourées du Collier, surmontée d'un casque avec le cimier traditionnel. Le tout soutenu par deux lions (fig. 84).

Lorsque ces Statuts furent imprimés, aucun seigneur vaudois ne faisait partie de cet Ordre, mais quelques années plus tard, en 1514, le duc Charles III le conféra à Claude d'Estavayer, évêque de Belley, abbé d'Hautecombe et prieur de Romainmotier. En 1518, il l'appela à la charge nouvellement créée de Chancelier de l'Ordre. En 1518, Charles III conféra aussi le collier de l'Annonciade au comte Jean de Gruyère, puis peu après, 1527, à Aymon de Genève, dernier bailli de Vaud.

Cette même gravure sur bois figure aussi sur les *Statuta sabaudie nova et vetera* imprimés aussi à Genève, deux ans plus tard, en 1512.

Nous reproduisons encore ici (fig. 85) une autre gravure sur bois aux armes de Savoie qui figure en tête d'un placard découvert aux archives de Nyon et imprimé en 1513. Il constitue le plus ancien imprimé officiel vaudois. C'est l'ancêtre de nos affiches. Le texte en est une ordonnance des Etats de Vaud contenant diverses prescriptions de procédure civiles qui sont ici codifiées pour la première fois. A droite et à gauche du bois armorié on lit le titre: *Statuta nova Patrie Vaudi.*

(à suivre)